

RAISON SOCIALE :

Adresse :

Numéro d'identification OBLIGATOIRE (SIREN ou préfecture) :

Date de création :

PRESIDENT :

Adresse courriel :

Trésorier :

Secrétaire :

RIB : _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ / _ _ _

(A joindre obligatoirement)

Nombre de copropriétaires :

Téléphone :

Téléphone :

Téléphone :

1. BILAN DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN 2018

Nom du prestataire :

Coût global pour l'ASL (en euros TTC) :

Participation de la Ville (en euros TTC) :

Nombre de tontes effectuées :

Traitement des zones en fauche tardive (si présence d'espace possible) : OUI – NON

Actions d'entretien du patrimoine arboré : OUI – NON

A détailler :

Actions de renouvellement du patrimoine arboré : OUI – NON

A détailler :

Actions de débroussaillage de sous-bois (s'il y a lieu) : OUI – NON

Utilisation de produits phytosanitaires (herbicides) : OUI – NON

Valorisation des déchets verts : BROYAGE – PAILLAGE – COMPOSTAGE – PAS DE VALORISATION

2. PROJET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN 2019

Montants des devis proposés pour 2019 (en euros TTC) : / /

Nombre de tontes prévues :

Actions de traiter des zones en fauche tardive (s'il y a lieu) : OUI – NON

Actions d'entretien du patrimoine arboré : OUI – NON

Actions de renouvellement du patrimoine arboré : OUI – NON

Actions de débroussaillage de sous-bois (s'il y a lieu) : OUI – NON

Non utilisation de produits phytosanitaires (herbicides) : OUI – NON

Valorisation des déchets verts : BROYAGE – PAILLAGE – PAS DE VALORISATION

3. EQUIPEMENTS ET ACTIVITES A CARACTERE COLLECTIF OU PEDAGOGIQUE

Le lotissement est-il pourvu des équipements suivants ? (oui/non)

Les copropriétaires réalisent-ils des actions collectives ? (oui/non)

N°	NOM DE L'EQUIPEMENT / ACTION	OUI	NON
1.	Jardin collectif partagé		
2.	Composteur collectif		
3.	Chemins traversants ouverts		
4.	Zones de trottoirs végétalisés		
5.	Zones de prairies fleuries		
6.	Boîtes à livres		
7.	Panneaux d'informations pédagogiques sur les modes de gestion		
8.	Nichoirs à insectes		
9.	Nichoirs à oiseaux		
10.	Pièges contre le frelon asiatique		
11.	Pièges contre la chenille processionnaire		

3. EQUIPEMENTS ET ACTIVITES A CARACTERE COLLECTIF OU PEDAGOGIQUE

12.	Travaux d'entretien collectifs A détailler :		
13.	Autres actions A détailler :		

VOS OBSERVATIONS

FICHE D'IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS / GESTIONNAIRES

Permettra de clarifier chaque responsabilité

A DETAILLER / COCHER	Gestion Copropriété	Gestion publique	Ne sait pas	Non présent
VOIES DE CIRCULATION				
Nom voie 1 :				
Nom voie 2 :				
ECLAIRAGE DES VOIES				
Détailler si nécessaire :				
PLACES / PLACETTES				
Détailler si nécessaire :				
MOBILIER URBAIN TYPE BANC :				
Détailler si nécessaire :				
MOBILIER URBAIN TYPE BORNE OU BARRIERE :				
Détailler si nécessaire :				
MOBILIER URBAIN TYPE CORBEILLE :				
Détailler si nécessaire :				
AUTRE MOBILIER URBAIN :				
Détailler si nécessaire :				
ARBRES D'ALIGNEMENTS				
Détailler si nécessaire : 17				
PELOUSES COLLECTIVES				
Détailler si nécessaire : 1000m ²				
PRAIRIES COLLECTIVES				
Détailler si nécessaire : 1200m ²				
BOIS COLLECTIFS				
Détailler si nécessaire : 1500m ²				
HAIES COLLECTIVES				
Détailler si nécessaire				
CHEMINEMENTS NON REVETUS :				
Détailler si nécessaire :				
AUTRE EQUIPEMENT COLLECTIF				
Détailler si nécessaire :				

NOTE – OBJECTIFS DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Ce document, qui sera demandé chaque année, a plusieurs objectifs :

- Tenir à jour les informations concernant chaque ASL
- Produire un bilan d'activités dans la gestion de vos espaces
- Etablir une mesure du caractère vertueux de la gestion de vos espaces (préservation des ressources, de la biodiversité, de la santé des habitants)
- Déterminer un taux de subventionnement
- Clarifier les gestionnaires

1. Informations concernant les ASL

C'est par l'intermédiaire de l'ASL et de son président que la Ville va communiquer auprès des lotissements. Il est donc important d'avoir des données à jour.

2. Bilan d'activités dans la gestion de vos espaces

Le versement d'une subvention communale nécessite réglementairement la production annuelle d'un bilan d'activités ; Ce document préétabli, qu'il conviendra de remplir de manière exhaustive, sera votre bilan d'activités pour l'année écoulée.

3. Mesure du caractère vertueux de la gestion de vos espaces

Les objectifs fixés par le projet de Ville de Floirac, par l'agenda 21 communal et par certaines nouvelles dispositions réglementaires (ex : la loi Labbé confirmée par la loi de transition énergétique du 22 juillet 2015) demandent à l'ensemble des gestionnaires d'espaces collectifs de faire évoluer leurs pratiques vers des modes de gestion plus durables.

L'ambition de ce document est de donner une indication objective du caractère vertueux de la gestion réalisée l'année écoulée.

Le tableau ci-dessous reprend les 20 éléments retenus comme caractéristiques et définit objectivement son caractère durable.

1.	Nombre annuel de tontes	Considéré comme durable si inférieur ou égal à 8
2.	Mise en place d'une fauche tardive	Considéré comme durable si oui
3.	Actions d'entretien du patrimoine arboré	Considéré comme durable si oui
4.	Actions ou programmation de renouvellement du patrimoine arboré	Considéré comme durable si oui
5.	Débroussaillage de sous-bois	Considéré comme durable si oui
6.	Utilisation de produits phytosanitaires	Considéré comme durable si non
7.	Valorisation des déchets verts	Considéré comme durable si broyage, compostage ou paillage sans évacuation en déchetterie
8.	Jardin collectif partagé	Considéré comme durable si oui
9.	Composteur collectif	Considéré comme durable si oui
10.	Chemins traversants ouverts	Considéré comme durable si oui
11.	Zones de trottoirs végétalisés	Considéré comme durable si oui
12.	Zones de prairies fleuries	Considéré comme durable si oui
13.	Boîtes à livres	Considéré comme durable si oui

14.	Panneaux d'informations pédagogiques sur les modes de gestion	Considéré comme durable si oui
15.	Nichoirs à insectes	Considéré comme durable si oui
16.	Nichoirs à oiseaux	Considéré comme durable si oui
17.	Pièges contre le frelon asiatique	Considéré comme durable si oui
18.	Pièges contre la chenille processionnaire	Considéré comme durable si oui
19.	Travaux d'entretien collectifs	Considéré comme durable si oui
20.	Autres actions (sous réserve de validation de la commission Environnement)	Considéré comme durable si oui

4. Taux de subventionnement

Une évolution est attendue dans les types de gestion, et la collectivité sera incitatrice, dans le versement de sa subvention. Le taux de subvention être conditionné au caractère durable du mode de gestion mis en place l'année précédente.

Chaque dossier sera instruit objectivement en début d'année par la commission Environnement. Une délibération du Conseil municipal actera chaque année le taux de subventionnement retenu pour l'année n+1. Un des 3 taux suivants sera attribué à chaque ASL pour l'année à venir :

- 30% de subvention pour les ASL qui présentent des gestions ayant moins 30% de critères durables
- 40% de subvention pour les ASL qui présentent des gestions entre 30 et 70% de critères durables
- 50% de subvention pour les ASL qui présentent des gestions supérieures 70% de critères durables

Les dépenses éligibles resteront celles en vigueur (tontes, tailles, débroussaillage, fauchage).

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne pourra pas être retenu, la subvention sera alors perdue.

5. Clarifier les gestionnaires

Certaines irrégularités subsistent dans certains lotissements, notamment en ce qui concerne le foncier (actes notariés manquants, procédures de rétrocessions inabouties).

Il en résulte des incohérences sur l'identité de certains gestionnaires. La Ville est en mesure de vous accompagner pour gommer ces irrégularités. Le chapitre « FICHE D'IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS / GESTIONNAIRES » est un déclaratif qui ne vous engage pas. Il permettra de faire un état des gestionnaires que vous identifiez.

SYNTHESE – GUIDE DE LA DEMARCHE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Avant le 15 février 2019 : Transmission à la Mairie la fiche signalétique remplie + le RIB original + les devis

En mars 2019 : Réponse de la ville pour la prise en charge de vos dépenses (montant et taux)

Courant 2019 jusqu'à février 2020 : Envoi des factures acquittées pour versement de la subvention 2019